

Différent

le journal des *adh* érents de la fédération *Sud* Santé-Sociaux

**FACE À LA REPRESSION
UNE SEULE RÉPONSE :**

**SOLIDAIRES
DANS LA LUTTE**



numéro 45 - juillet aout septembre- 2014 -

Solidaires
Sud
santé
sociaux

Différent
le journal des adhérents de la Fédération **Sud** Santé-Sociaux

Ont collaboré à ce numéro:
Tounes Ayad, Marie Hé-
lène Durieux, Nelly De-
rabours, Patricia Garcia,
Commission femme, Jean
Carré, Philippe Bernard,
Eric Edon, Ilan Volson,
Thierry Lescant, Loïc Fau-
jour, André Giral, Alain
Acquart, Jean Vignes.

société - page 4, 14, 15

Elections européennes: la montée de l'extrême droite dans les urnes: une fatalité?

Complémentaires santé un marché de dupes!

Syndicalistes pas voyous

santé et social - pages 5,

Elections FPH, le spectre de l'abstention.

Sages-femmes: le prix de la division.

dossier - pages 8, 9, 10, 11,

Mad Pride 2014

Page culture en grève

juridique - page 6, 7

Loi sur les contractuels dans le Fonction Publique

femmes - page 12, 13

Pour ne plus dire «depuis que les femmes travaillent...»

culture & plaisir - page 16

En grève...



Union
Syndicale
Solidaires

Numéro de CPPAP : 0717S08377

Edité par la Fédération nationale Sud Santé-Sociaux, 70 rue Philippe de Girard, 75018 Paris

Directeur de publication : Patricia Garcia

Secrétariat de rédaction : André Giral Alain Acquart Jean Vignes

Téléphone : 01 40 33 85 00 / Télécopie : 01 43 49 28 67 / Courriel : contact@sud-sante.org / Site internet : www.sud-sante.org

Numéro 45 imprimé en 18195 exemplaires par : IGC communigraphie, 10 rue G. Delory - 42964 Saint-Étienne Cédex

édito

Assistons-nous à un reflux de la perspective de la construction démocratique de la société, qui met à jour les récifs de l'extrême droite sur lesquels, faute de changement de cap politique, la solidarité et les libertés risquent de se briser ?

Le danger est extrême, déjà les symptômes de la Bête Totalitaire percent à travers les mesures prises dans les municipalités FN, suppression de subventions aux associations humanistes, suppression des aides pour les cantines, couvre-feu, préférence nationale, renforcement des politiques sécuritaires...

Il faut voir dans la désaffection des urnes la responsabilité des dirigeants actuels, se revendiquant de gauche, qui mènent une politique résolument de droite déboussolant les citoyen-nés. Cette mise à mal du « contrat social » par la soumission du gouvernement « socialiste et vert » aux ordres du MEDEF, se traduit une fois de plus par la ratification des accords UNEDIC, la Loi de Finance modificative qui serre un peu plus la vis des dépenses publiques. Pendant ce temps, les reconduites à la frontière et les expulsions locatives se multiplient. Le démantèlement progressif des services publics au profit du privé s'accélère. Cette politique nourrit des rébellions de toutes natures et de toutes formes.

Faute de boussole politique on peut trouver le pire. Des agriculteurs et des agricultrices revendiquant le droit à polluer au collectif de Sages-Femmes exigeant l'exercice libéral, en passant par « la manif pour tous »...

Face à cette montée conjuguée de l'extrême droite et des mesures d'austérité les luttes se sont multipliées et intensifiées dans notre secteur mais aussi dans le Rail, chez les Intermittents, à La Poste, à Pôle Emploi...

L'espoir repose d'une part sur l'organisation d'une riposte commune contre l'austérité rassemblant partis, associations et syndicats, et d'autre part dans l'organisation de solidarités et de convergences entre les luttes (salarié-es, professionnel-les, usager-ères).

Une Convergence indispensable des luttes, pour un autre projet de société, doit pouvoir s'affirmer clairement et solidairement.

C'est ce qui se construit dans la Santé aujourd'hui à partir de la « Convergence des hôpitaux en lutte contre l'Hôstérité », c'est ce qui se construit dans les rencontres et les soutiens entre les différents secteurs professionnels engagés dans la lutte.

SUD Santé Sociaux comme les autres fédérations de Solidaires s'y emploie.

L'été sera chaud, chô, chô, à la rentrée c'est dans la rue que ça doit se passer.

Elections européennes : la montée de l'extrême droite dans les urnes : une fatalité ?

Depuis plus de 30 ans nous assistons, avec la complicité des politiques d'austérité de l'Union Européenne, à une montée lancinante et insidieuse, des partis d'extrême droite dans toute l'Europe. Comme nous l'ont montré les élections européennes du 25 mars 2014, ces partis sont aujourd'hui durablement installés dans le paysage politique et recueillent de nombreux votes jusqu'à être classés « 1er parti » en France avec le Front National.

Quelques chiffres:

Dans trois pays des listes d'extrême droite sont arrivées en tête:

Le Royaume Uni : avec 27,5 % pour l'UKIP, le Danemark : avec 26,7% pour le DF Parti Populaire Danois et la France : avec 25,6% pour le Front National.

En Hongrie ces listes font 14,7% pour le JOBBIK .

En Grèce elles obtiennent entre 9 et 10% pour Aube Doré parti néo-nazi, et arrivent en troisième position.

En Suisse, en Italie, en Flandre, en Autriche et aux Pays-Bas, elles représentent plus de 10% de l'électorat !

Le tout est à relativiser avec le taux d'abstention à ces élections traditionnellement élevé et qui frôle les 70% pour ces élections européennes 2014!

La crise, les crises, les directives européennes, ce sont toutes ces contraintes et obligations répétées à l'outrance, à tous les états membres avec pour slogan récur-

rent « payez vos dettes et limitez vos déficits budgétaires à 3% du PIB » le tout servi chaud et accompagné de perspectives de sanctions essentiellement financières (sic !) qui conduisent chacun de ces états à se plier à ces dictats sous peine de creuser encore un peu plus leurs déficits (CQFD).

Ce sont évidemment les plus démunis qui subissent ces politiques d'austérité pendant que les produits du capital n'en finissent plus de croître !

économiques, un véritable boulevard et porteront la responsabilité du retour de ces organisations sectaires racistes et homophobes dans les ministères et sur les bancs des assemblées dans de nombreux pays de l'Union Européenne.

Front-National en France, Aube Dorée en Grèce, prennent pour cibles l'immigration et les immigrés responsables du chômage et de la délinquance et utilisent la violence comme mode d'action, Jobbik en Hongrie organise des patrouilles meurtrières anti-roms et anti-tsiganes.



La liste des exactions motivées par la haine et la xénophobie est longue et rappelle les pires heures de l'histoire du 20ème siècle. Ce sont les descendant-e-s directs de ces gens-là qui colonisent les électorsats partout en Europe et menacent ce qui reste de démocratie dans ce monde capitaliste et socialement autiste.

La question de la responsabilité de l'institution européenne comme chef d'orchestre se pose.

Au nom du vote utile et démocratique à chaque élection, les grands partis politiques européens, en brandissant la menace de la montée du fascisme, n'apportent aucune réponse aux citoyen-ne-s pour qu'ils et elles puissent vivre dignement. Pire, ils laissent à ces partis d'extrême droite populistes, qui ne proposent rien de crédible et qui collectent tous les mécontentements sociaux, moraux et

Pour notre organisation et à travers notre présence localement et nationalement dans l'Union Syndicale Solidaires, nous nous associons à la campagne unitaire (CGT, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL) contre l'extrême droite et appelons chacun chacune à lutter contre cette soi-disant fatalité de la montée des extrêmes droites en Europe et militer pour une Europe sociale qui œuvre au bien être des peuples.

Tounes Ayad
Alain Acquart

Elections FPH, le spectre de l'abstention

Les dernières élections professionnelles dans la FPH, ont été empreintes d'une abstention conséquente. La tendance pour 2014 risque de voir encore ce taux d'abstentionnisme augmenter. Les derniers scrutins électoraux (Municipales et Européennes) peuvent l'étayer tant la défiance des électrices/électeurs envers les organisations politiques est sévère. Le monde syndical, dans une mesure moindre, n'échappe pas au fatalisme grandissant des salarié-es.

Depuis le scrutin de 2011, la réforme de l'hôpital public s'est imposée de façon violente. Perte de droits, mobilisations méprisées et répressions syndicales se sont accentuées. Ce rouleau compresseur qui broie la réglementation et les acquis dans la FPH, renvoie le syndicalisme à une sorte d'impuissance. Si de vraies mobilisations ont existé, elles ont plutôt été menées de façon plus défensive que offensive. Les agents de la FPH font le constat régulier de leur perte de droits et de la dégradation de leurs conditions de travail. Il y a fort à penser que ce marasme hospitalier pèsera lourd en termes d'abstention lors de ce scrutin 2014 dans la FPH.

De plus, la loi sur la rénovation du dialogue social booste encore plus la concurrence syndicale. Certaines Organisations Syndicales jouent leur survie dans la FPH et sont prêtes à tout pour inverser leur

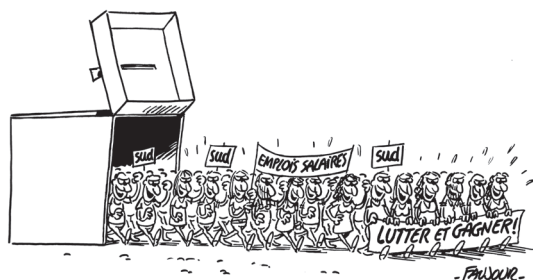
déclin. Elles sont plus dans la dénonciation des autres OS que dans la défense de projets dans l'intérêt collectif de toutes et tous.

Face à ces constats, il convient plus que jamais que SUD réaffirme le syndicalisme qu'il porte et soit le plus pédagogue possible afin d'expliquer aux agents la logique politique qui restructure si profondément notre secteur. Nous devons faire le lien entre la faiblesse de la syndicalisation aujourd'hui qui dessert l'intérêt collectif et la casse de nos droits tant au plan national que local. Nous devons plus que jamais réaffirmer la nécessité de Solidarité, d'Unité et de Démocratie. Notre matériel électoral est adapté à cette logique, les diverses brochures doivent permettre aux agents de mieux connaître leurs droits afin d'exiger individuellement ou collectivement leur respect. Les documents électoraux doivent permettre de rencontrer et d'expliquer aux hospitalier-ère-s la légitimité d'avoir un syndicalisme qui lutte contre le fatalisme et en est même la première réponse.

A six mois du scrutin, il nous faut continuer notre travail de terrain et lutter contre le fatalisme ambiant. Les seules batailles qui sont perdues, sont celles qui ne sont pas menées. Plus que jamais, la FPH a besoin d'un syndicalisme de lutte et de transformation sociale. A nous d'en convaincre les agents et de les encourager à participer activement à ce scrutin en soutenant nos listes.

**Bonne campagne
à toutes et tous**

Philippe Bernard



Billet d'humeur

Sages-femmes : le prix de la division

La dernière séance de négociations sur le statut et les grilles salariales s'est conclue le 3 juin.

Si pour le statut médical, le ministère a suivi le travail et les propositions de l'Intersyndicale et de Mr Couty en reconnaissant tous les actes médicaux des Sages-femmes, nous sommes bien loin du compte en ce qui concerne les grilles salariales!..

Le 3 juin, l'Intersyndicale avait pourtant appelé largement les sages-femmes à venir soutenir les revendications salariales, dernier jour où un mouvement d'ampleur aurait pu faire plier le gouvernement.

Grace au travail de sape du Collectif, qui aurait pu appeler aussi pour les grilles salariales concernant toutes les SF, bon nombre d'entre elles ne sont pas venues au rendez-vous : vous connaissez le résultat !.

Les SF se retrouvent avec deux grades et, cerise sur le gâteau, un ratio qui empêchera les SF de classe supérieure actuelles d'atteindre le dernier échelon !

Il ne nous reste plus que le régime indemnitaire : heures de nuits, weekend, jour fériés et diverses primes (entre autre exposition au sang) à faire évoluer. L'Intersyndicale ne baissera pas les bras. Bien sur les groupes de travail sur le 'premier recours' et le décret de périnatalité sont toujours en cours, ainsi que sur les études des Sages-femmes.

Aux vues de tous les mouvements qui se mettent en place sur tout le territoire, il serait peut-être temps que tous/toutes les hospitalier-ère-s, quel que soit leur grade, se coordonnent pour qu'une bonne fois pour toute un mouvement d'ampleur national se mette en route.

C'est tous, toutes ensemble que nous gagnerons.

MH Durieux

Loi sur les contractuel-le-s (FP)

Faisant suite au protocole d'accord signé le 31 mars 2011, la loi relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique avait été publiée au Journal Officiel du 13 mars 2012.

La Fonction Publique Hospitalière emploie majoritairement des fonctionnaires, mais dans certaines situations, la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 et le décret n°91-155 du 6 février 1991 autorisent le recours à des agents contractuels.

Ainsi, la loi du 9 janvier 1986 autorise le recours :

- Aux contractuel-le-s de droit public qui peuvent répondre soit à un besoin permanent et bénéficier alors d'un CDI ou d'un CDD long (dispositif issu de la loi n°2005-843 du 26 juillet 2005 : il s'agit des CDD ayant vocation à se transformer en CDI après 6 ans d'exercice si l'établissement employeur souhaite prolonger le contrat de travail), soit un besoin non permanent (CDD).

- Aux contractuel-le-s de droit privé, régi-e-s par le Code du travail (essentiellement les contrats d'insertion)

Dispositif de titularisation des contractuels de droit public :

Le dispositif de titularisation est ouvert pendant une période de quatre ans à compter du 13 mars 2012 aux agents suivants :

1° Les agents contractuels recrutés en CDI ou en CDD long pour répondre à un besoin permanent.

Ils doivent occuper, à la date du 31 mars 2011, un emploi à temps complet ou un emploi à temps non complet pour une quotité de temps de travail au moins égale à 50 % d'un temps non complet.

Les agents employés dans ces conditions et dont le contrat a cessé entre le 1er janvier et 31 mars 2011 peuvent bénéficier de ce dispositif s'ils remplissent la condition de durée de services publics effectifs nécessaires (soit quatre ans).

2° Les agents en CDD qui pourront justifier, chez leur employeur de quatre ans de présence au cours des six ans précédant le 31 mars ou à la date de clôture des inscriptions au recrutement.

Dans ce dernier cas, au moins deux des quatre années de services exigées, en équivalent

temps plein, doivent avoir été accomplies au cours des quatre années précédant le 31 mars 2011.

Pour l'appréciation de l'ancienneté, les services accomplis à temps partiel et temps incomplet correspondant à une quotité supérieure ou égale à 50 % d'un temps complet sont assimilés à des temps non complet. Les services accomplis selon les quotités inférieures à ce chiffre sont assimilés au trois quart du temps complet sauf pour les agents reconnus handicapés qui bénéficient d'une assimilation à des services à temps complet.

3° Les agents remplissant à la date de publication de la loi du 12 mars 2013 les conditions d'accès à un contrat indéterminé, sous réserve, pour les agents employés à un temps non complet, d'exercer à cette même date leurs fonctions pour une quantité de temps de travail au moins égale à 50 % d'un temps complet.



le plan du gouvernement pour résorber la précarité



Procédure de recrutement « réservé » :

Par dérogation aux principes du recrutement par concours, un recrutement réservé valorisant les acquis professionnels peut-être ouvert aux corps de fonctionnaires hospitaliers dont les statuts particuliers prévoient un recrutement par la voie externe.

Les raisons du refus

Notre Union Syndicale Solidaires, contrairement à la CGT, la CFDT, Force Ouvrière, l'UNSA, la CFTC et la CFE-CGC, n'avait pas signé le protocole d'accord du 31 mars, «portant sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels dans les trois versants de la Fonction Publique» et elle avait bien raison !

L'arnaque s'est confirmée dans la loi de « résorption de la précarité dans la Fonction Publique » puisqu'elle donne, dans un contexte où le gouvernement se débarrasse des fonction-

naires, un nouvel outil pour créer de l'emploi précaire.

La CDIisation directe étend les possibilités de recours aux contractuel-le-s.

La Fonction Publique Hospitalière compte 129.712 agents non titulaires au 31 décembre 2009, dont 67.872 emplois permanents. **Pourquoi ne pas les titulariser directement ?**

Par ailleurs la loi ne prévoit aucune règle pour l'évolution des carrières et des salaires des non titulaires (ni vers le haut ni vers le bas).

Même pour les agents contractuels remplissant toutes les conditions d'éligibilité à la titularisation, la titularisation n'est pas automatique, c'est l'employeur qui décide d'ouvrir ou non un concours ou un examen, dans tel corps, à tel endroit, en fonction des postes disponibles et de ses priorités.

Sont exclus de la titularisation les CDI et CDD à temps incomplet qui sont au-dessous de la

quotité maximale et qui forment une part importante des contractuel-le-s précaires. Cette loi renonce au principe qu'un emploi permanent doit être occupé par un fonctionnaire puisqu'elle exclue les agents recrutés pour des besoins spécifiques dès lors que leurs conditions de recrutement et d'emploi se justifient par la nature de leurs missions.

La loi ne prévoit aucune mesure contraignante et aucune mesure financière d'accompagnement n'est prévue. Ainsi voit-on advenir dans nos établissements des protocoles de titularisation au rabais.

L'Union Syndicale Solidaires n'a pas les mains liées par la signature du protocole.

**Pour les trois versants de la Fonction Publique, nous reven-
diquons :**

- l'arrêt des suppressions d'emplois de fonctionnaires

- la titularisation de tous les agents recrutés sur besoins permanents, à temps complet ou incomplet

- la limitation drastique des recrutements futurs d'agents contractuels, par la consolidation et l'amélioration du Statut de la Fonction Publique.

- la réduction drastique des futurs recrutements de contractuels, avec la mise en place de tous les moyens de contrôle nécessaires et l'application de sanctions en cas d'abus.

Nelly Derabours Eric Edon

Convergence des hôpitaux en lutte

Si tous les établissements en lutte n'ont pu venir à la manif et l'AG de Caen du 18 juin, ils étaient dans nos esprits. De fait plus d'une dizaine d'établissements avaient fait part de leur soutien et de l'impossibilité de se rendre à Caen du fait des grèves dans les transports.

La manifestation a réuni 700 manifestant-e-s, avec la présence d'intermittent-e-s. L'AG a par la suite réuni 200 personnes, 55 hôpitaux étaient représentés, 2/3 SUD et 1/3 CGT.

Partout c'est la galère : des conditions de travail et des conditions de soins dégradées. Le Gouvernement, la cour des comptes, l'IGAS et la FHF pointent les «avantages acquis» comme une survivance illégitime d'une époque révolue. Pas de perspective de gagner tout seul-e-s face à une attaque frontale. L'idée est acquise de la nécessité d'une action nationale à Paris à la rentrée.

Décisions de l'AG

- Un appel à se mobiliser au plan national le 23 septembre à Paris (Ministère) avec un appel aux usager-ère-s
- Une action est prévue sur Évry (91) début septembre, ville dont le premier ministre fut le maire. Cette action est envisagée pour attirer l'attention des médias sur les hospitalier-ère-s et annoncer le 23 septembre. L'organisation d'une opération escargot entre l'hôpital SUD Francilien et la mairie d'Evry est à l'étude pour pointer les dépenses inutiles et scandaleuses d'un côté et les besoins insatisfaits de l'autre, au niveau des

professionnel-le-s et des usager-ère-s.

- Un comité de liaison est mis en place durant l'été.

- Pour maintenir les mobilisations là où elles existent durant l'été et favoriser la mobilisation des autres pour préparer le 23 septembre et plus (PLFSS), des actions locales et coordonnées nationalement sont décidées (même jour même heure et ponctuées tous les 15 jours à compter du 3 juillet). Ces actions seront tournées vers la population, les usager-ère-s et l'ensemble de nos collègues.

- Une motion de soutien aux cheminot-te-s et aux intermittent-e-s a été décidée. (A Paris des délégations SUD Santé Sociaux d'établissements en lutte ainsi qu'une délégation du CF ont participé à la manifestation des cheminot-te-s du 19 juin).

Il a été discuté l'identification commune de ce regroupement d'hôpitaux, quel nom, quel logo? La problématique du caractère restrictif de l'appellation «hôpitaux en lutte», contradictoire avec l'idée de convergence avec le social et le médico-social pourtant souhaitée, a été posée mais il est apparu à l'AG plus important et urgent de donner une identité commune à cet «embryon d'organisation», composé pour l'heure d'hôpitaux. Il est fait appel à propositions pour travailler sur un visuel pour autocollants, t-shirts, dérivés....

«Convergence des hôpitaux en lutte. Contre l'Hôstérité» a été retenu.

L'été sera chaud chô chô dans nos hostos!

Sarlat, Guillaume Régnier à Renne, Saint-Avé, PGV, Korian, EPSM de Caen, St Jean d'Angely, Marseille, Plaisir-Grignon, EPSM Charcot, CHU Martinique, CHU d'Angers, chaque jour nous apprenons la mise en mouvement d'établissements hospitaliers autour de suppressions de lits, de postes, d'acquis sociaux...*

Un formidable espoir est né à Caen le 4 avril, le 22 mai à Nanterre et à nouveau le 18 juin à Caen. Celui de déjouer les logiques sectaires des grandes centrales syndicales qui n'organisent pas une riposte coordonnée, ni dans nos secteurs, ni dans l'interprofessionnel. Celui de se retrouver toutes/tous ensemble au ministère le 23 septembre pour imposer une autre politique de santé et d'autres choix budgétaires.

Les militant-e-s de notre Fédération prennent toute leur place dans ce collectif et il est absolument nécessaire que toutes les infos concernant les boîtes en lutte circulent et que toutes rejoignent «Convergence Hôpitaux en lutte contre l'Hôstérité».

Une page Face Book est créée à cet effet: Hôpitaux en lutte
<https://www.facebook.com/pages/H%C3%B4pitaux-en-lutte/776289682414504?fref=ts>

**Mobilisation
à Paris
le 23 septembre
en prélude au
Projet de Loi de Financement
de la Sécurité Sociale.**

Nelly Derabours



MAD PRIDE 2014

Entre 500 ET 800 personnes ont participé à la première Mad Pride en France le 14 juin à Paris. Ils et elles manifestaient à l'appel des associations Advocacy France (association avec laquelle la Fédération SUD Santé-Sociaux a beaucoup travaillé au sein du Collectif "Mais C'est un Homme" autour du projet de loi psychiatrie 2011), Aftoc, France Dépression, Humapsy, Schizo?Oui!, Bicycle et Vie Libre.



Les deux plus grosses associations non professionnelles du secteur Fnapsy (patients) et Unafam (familles) ne faisaient pas partie des organisateur-trice-s.

La Mad Pride est un mouvement populaire né au Canada dans les années 90 et qui s'est mondialisé : de l'Angleterre à l'Australie en passant par l'Afrique du Sud, les Etats-Unis... La première marche de ce genre s'est déroulée dans les rues de Toronto, au Canada, sous le nom de «Psychiatric Survivor Pride Day», il y a tout juste 20 ans. Elle a été une réponse aux

préjugés de la communauté locale envers les populations des milieux psychiatriques. Le but de ces marches est de lutter contre la discrimination dont sont frappées les personnes ayant des problèmes psychiatriques et de promouvoir leur inclusion économique, sociale et culturelle. Il s'agit également de revendiquer une meilleure protection des droits et d'accès aux soins des patient-e-s en tant que citoyen-ne-s.

La marche à Paris était très festive, colorée. Une troupe de clowns animait le cortège, se figeant de temps à autres en tableaux le temps d'une photographie, allant au-devant des passant-e-s sur les trottoirs pour les embrasser. Fanfare, danseuses... La « folie » s'est affichée, « fièrement » et a revendiqué haut et fort qu'elle était là, présente dans la cité, et qu'elle voulait y vivre pleinement en tant que personne.

De très nombreux slogans ont porté sur les conditions des soins, d'hospitalisation : «De l'écoute, pas des gouttes », Labos, Lobbys, Lobotomie», «Le délire parle à celui qui l'écoute»,



«Plus la consultation est courte plus l'ordonnance est longue»... Le chapitre 8 de la Charte indique: «Les personnes souffrant de troubles psychiques ont droit au respect dans les lieux de soin. Les traitements dégra-

dants et humiliants doivent être proscrits. La contrainte doit être exceptionnelle». SUD Santé Sociaux a toute sa place pour soutenir ces revendications qui sont l'écho de ce que les soignant-e-s en psychiatrie dénoncent depuis des années et ce dont ils et elles souffrent professionnellement et éthiquement : le manque de temps pour écouter, rassurer, être avec..., le recours toujours plus fréquent à l'enfermement, la contention, physique ou chimique, l'appauvrissement des pratiques, les patient-e-s traité-e-s comme des objets de soins, les moyens que l'on supprime et que personnels et patient-e-s payent lourdement. Les droits des personnes suivies en psychiatrie avancent essentiellement grâce à leur mobilisation active, notamment au niveau juridique et il est temps que professionnel-le-s et usager-ère-s s'associent pour les défendre ensemble, pour une psychiatrie plus humaine.



Compte tenu du succès de cette première manifestation en France, il est probable qu'elle soit reconduite en 2015 et nous appelons d'ores et déjà les professionnel-le-s qui exercent en psychiatrie, et au-delà toutes les personnes qui luttent contre les discriminations, quelles qu'elles soient, à y participer.

Nelly et Ilan

Page «culture en grève !»

Pour ce numéro de Différent, la page culture a voté la grève en soutien aux intermittent-e-s en lutte.

Profitons donc de cette occasion pour faire le point sur la lutte de celles et ceux qui rendent possibles l'art et la culture et qui réclament la juste rémunération de leur travail.

Intermittent-e, un beau métier !

Anne-Catherine, musicienne, altiste, professeur de musique « *Personne n'exerce le métier d'intermittent-e, comme celui de chômeur ou chômeuse, d'interiminaire. L'intermittence, c'est juste un moyen précaire d'exercer nos métiers, nous sommes musicien-ne-s, acteurs ou actrices, technicien-ne-s, décorateurs et décoratrices.... Personne, à l'heure du choix d'un métier, ne fait celui de l'intermittence. Mais enfin, de quoi se plaint-on ? Nous faisons un métier choisi, artistique dans lequel nous pouvons nous réaliser même s'il est de plus en plus difficile d'en vivre... ».*

L'intermittence, comment ça marche ?

C'est un régime spécifique créé en 1936, d'abord pour l'industrie du cinéma, qui employait un grand nombre de technicien-ne-s et de cadres pour des tournages, sans pouvoir leur garantir un emploi pérenne. Il permet une embauche en contrat à durée déterminée "d'usage", qui, contrairement au CDD ordinaire, peut-être de très courte durée et se renouveler sans limite durant plusieurs années. Entre deux contrats, un-e intermittent-e est indemnisé-e par l'assurance-chômage.

254 394 salarié-e-s ont cotisé au régime des intermittent-te-s en 2011, mais seul-e-s 43 % d'entre elles et eux, soit 108 658, ont bénéficié d'au moins une journée d'indemnisation (58 102 artistes et 50 556 techniciens).

En effet, le "droit d'entrée" est assez élevé : il faut justifier de 507 heures de travail sur dix mois pour les technicien-ne-s (dix mois et demi pour les ar-

tistes) avant d'obtenir une allocation de retour à l'emploi, contre 610 heures sur 28 mois pour les salarié-e-s du régime général.

Or, dans les professions artistiques, les tournées ou les contrats sont parfois très courts et les heures ne sont pas toujours décomptées au réel. Un "cachet" unique pour une représentation est ainsi comptée forfaitairement comme 12 heures de travail (même s'il en a fallu davantage en incluant la création, les répétitions, les costumes, etc.) et descend à 8 heures lorsqu'un contrat dépasse cinq jours.

En revanche, une fois atteintes ces 507 heures – soit trois mois et demi de travail –, l'indemnisation dure huit mois, alors que le régime général est basé sur un jour d'indemnisation par journée travaillée.

C'est à ce système mutualisé que veut s'attaquer le grand patronat en tentant de dresser une partie de la société contre les intermittent-te-s.

L'ouverture des droits dits «au



- FAULOUR -

chômage» pour désigner des périodes «d'inactivité visible» serait considérablement retardée pour plus de la moitié des intermittent-te-s, plaçant une partie encore plus grande d'entre elles et eux dans une précarité encore plus profonde.

La lutte que mène le patronat est rude. Certains de ses membres, dans les sociétés de production audiovisuelle, détournent le « statut » d'intermittent-e-s, qui deviennent « permittent-e-s » et les utilisent pour ne pas avoir à établir de contrat de travail à durée indéterminée et ainsi peser sur les salaires. Leur fameux « coût du travail » pour augmenter leurs profits les conduit donc à frauder. Il faut que cet abus, bien réels, cessent plutôt que faire porter le débat sur le « coût de l'indemnisation » des périodes dites de chômage. Dans notre société, se développe la précarité du travail dans une multitude de secteurs.



Dans cette situation, le mouvement des intermittent-te-s pose la grande question de la protection de tous/toutes les salarié-e-s qui subissent l'emploi précaire ou discontinu et de celles et ceux qui doivent dégager toujours plus de temps pour se former dans l'intérêt à la fois de leur évolution personnelle et de l'efficacité de leur collectif de travail ou de leur entreprise.

Cette part-là, le grand patronat ne veut pas la rémunérer. Autrement dit, il préfère le faux nez dit de la « flexisécurité du travail » au projet civilisationnel de sécurité sociale professionnelle ou sécurité du travail et de la formation et du salaire. La formation de chacune et chacun, tout au long de sa vie, ne peut être « un coût », mais un investissement pour l'avenir et pour l'efficacité économique et sociale.

Devant la mobilisation des intermittentes et intermittents, devant le risque économique et politique de l'annulation des festivals de l'été, devant le « risque » de jonction avec les

luttés des cheminot-te-s, des postier-ère-s, des hospitalier-ère-s, le gouvernement invente l'agrément partiel de la convention d'assurance chômage.

Il indique vouloir valider toutes les dispositions de cette nouvelle machine de guerre du patronat et de la CFDT/FO contre les chômeur-euse-s, les précaires, les intérimaires et les seniors.

Et dans le même temps, Manuel Valls indique que l'état se substituerait financièrement à Pole Emploi pour compenser le nouveau différé inventé pour paupériser les intermittent-te-s. Tout cela n'est qu'écran de fumée.

Une fois de plus les précaires et les contribuables vont faire les frais des appétits patronaux.

Si la « culture » néolibérale fait du risque l'affaire de toutes et de tous et la responsabilité de chacun-e, la « culture » défendue par les intermittent-te-s du spectacle en lutte fait du mutualisme le cœur d'un nouveau rapport des individus à eux-mêmes et aux autres.



Thierry Lescant

Pour ne plus dire «depuis que les femmes travaillent...»

L'intersyndicale femmes regroupe des militant-es de la CGT, de la FSU et de l'Union Syndicale Solidaires qui travaillent ensemble depuis 1998. Chaque année, des **journées intersyndicales de formation "femmes"** sur deux jours rassemblent entre 300 et 400 participant-es venu-es de toute la France et de secteurs divers. Cette année, les 20 et 21 mars, plus de 400 personnes ont participé à ces journées (environ 200 membres de Solidaires dont une trentaine de SUD Santé sociaux !)

PETIT EXTRAIT

Un temps fort : l'intervention de Monique MERON, statisticienne à l'INSEE et de Margaret MARUANI, sociologue et chercheuse au CNRS, coauteures du livre: **«Un siècle de travail des femmes en France (1901-2011)»**

Elles nous proposent, au terme d'un travail de 8 ans, un regard statistique et sociologique sur le travail des femmes. Il s'agissait pour cette étude réalisée à partir des recensements de la population, de retrouver les chiffres de base sur l'activité des femmes depuis 1901 et de décrypter les façons successives de compter en racontant l'histoire de ces chiffres.

Les femmes travaillent-elles plus aujourd'hui ? La division sociale du travail a-t-elle beaucoup évolué ?

Invitée aussi aux dernières intersyndicales femmes, l'économiste nous présentait son dernier livre traitant de l'histoire du « salaire d'appoint » des femmes, de ses conséquences encore aujourd'hui et expose des témoignages de combats de femmes pour l'égalité de salaire et fait des propositions. En 1918, dans les usines d'armement, les patrons appliquent déjà le quart en moins à poste égal : parce que les femmes ne touchent pas les machines (trop dangereuses), c'est une mesure protectrice. Depuis, elles touchent aux machines, mais subissent toujours cette inégalité ! Ces inégalités ont résisté malgré les lois et aujourd'hui, tous postes confondus, subsistent encore 9 % de différence non expliqués.



Au début du 20e siècle le salaire est calculé (par des hommes) en fonction du travail, du sexe et des soit-disant besoins de la personne : les femmes mangent moins, vont moins au café et ne fument pas. Elles sont « moins rentables » (bien que travaillant le plus souvent à la pièce...) et peuvent compter sur un homme (père ou mari...), tant pis pour les célibataires, veuves...

Aujourd'hui les femmes restent bloquées sous le plafond de verre alors que les hommes ne sont pas entravés dans leur carrière. Le livre fait état de plusieurs exemples de femmes qui ont eu gain de cause devant les juges.

Il faut aussi travailler sur la valorisation des professions, des métiers féminisés sous-payés et sous-valorisés...

Cela pose la question de la visibilité du travail des femmes. Comment compte-t-on leur labeur ? Agricultrice ou femme d'agriculteur ? Bonne à tout faire ou employée de maison ? Les chiffres du travail des femmes sont éminemment politiques : les chiffres et les statistiques varient selon le regard et les codes sociaux de l'époque, il a fallu le prendre en compte. En 1901 : les femmes

représentaient 34,5% de la population active contre 48% en 2008, jamais moins du tiers et aujourd'hui la moitié !

Les contours de l'activité des femmes sont flous, instables. Sur les femmes pèse toujours le soupçon de l'inactivité (une chômeuse est-elle une ouvrière au chômage ou une femme qui est retournée au foyer ?). Il y a un contraste entre l'évi-



Les « spécificités » du travail des femmes

Elles travaillent moins, de façon discontinue, à temps partiel, dans la précarité. Aujourd'hui le taux d'activité des femmes est de 85% contre 42% en 1962.

Le travail à temps partiel a été créé officiellement dans les années 80 pour les femmes. Aujourd'hui 4,5 millions de salarié-es sont à temps partiel et 1/3 voudrait un temps plein. 30% des femmes et 7% des hommes salarié-es sont concerné-es.

Professions d'hier et d'aujourd'hui : toujours la ségrégation

Il existe une constance dans la division sexuelle du travail. Certains métiers étaient réservés aux femmes au début du 20ème siècle : agricultrice, sage-femme, nourrice, repasseuse, couturière, modiste, blanchisseuse. D'autres métiers leur étaient formellement interdits.

A une certaine époque, certains travaux étaient possibles tant qu'on n'était pas mariée, après cela ne l'était plus

Il est à noter que les syndicats ont longtemps été opposés au travail des femmes. D'ailleurs l'histoire des grèves des femmes, assez méconnue, est importante : c'est l'inscription des femmes dans la vie sociale.

On assiste également à la féminisation de certains métiers : l'accès à l'éducation augmente. A compter des années 70, il y a plus de bachelières que de bacheliers. Les filières du droit, de l'éducation et de la médecine deviennent plus mixtes, mais ce n'est pas l'égalité pour autant, le « plafond de verre » c'est-à-dire la plus grande difficulté pour les femmes de gravir les échelons, y est toujours très présent.

Ce livre légitime historiquement le travail des femmes, et permet de bannir la formule « depuis que les femmes travaillent » !

dence du travail masculin et la contingence du travail féminin. Il est question de la place des femmes dans le monde du travail. Pendant les guerres, les femmes sont plus nombreuses dans des secteurs où on n'avait pas l'habitude de les voir. Mais elles n'arrivent pas à ce moment-là sur le marché du travail ! Après les guerres, il y a eu des pics d'immigration qui ont fait baissé à nouveau le pourcentage des femmes dans la population active.

Un tour de passe-passe !

Si on tient compte des changements de définition de l'activité agricole, il n'y a pas d'augmentation du travail féminin. Au début du siècle tout adulte qui était chez un agriculteur sans autre travail était agriculteur/agricultrice. A compter de 1954, seul l'agriculteur est compté et les 970 000 femmes passent dans la catégorie inactive ! C'est ce calcul qui crée la légende de la baisse de l'activité des femmes sur toute la première partie du siècle. Les guerres n'ont donc pas amené les femmes à l'activité professionnelle, celle-ci est constante au début du siècle.



C'est une véritable régression sociale, qui entraîne une paupérisation. Bien souvent ce n'est pas un choix et cela pose la question de l'autonomie des femmes. L'ombre de l'inactivité plane toujours sur les femmes. On observe cependant un rapprochement entre le taux de chômage des femmes et celui des hommes.

Commission Femmes

« Complémentaires santé » un marché de dupes !

La loi dite de « Sécurisation de l'emploi » du 14 juin 2013 prévoit la généralisation de la complémentaire santé obligatoire pour tous/toutes les salarié-e-s au 1er janvier 2016.

Depuis des décennies et dans tous les secteurs les patron-ne-s cherchaient à mettre en place des compléments de rémunération avec des régimes sociaux et fiscaux plus avantageux pour rendre leurs entreprises plus attractives dans un environnement très concurrentiel, tout en évitant d'augmenter les salaires. Ces mesures étaient présentées comme un vecteur de développement du dialogue social, pour une meilleure implication des personnels au bon fonctionnement de l'entreprise. Cela s'est traduit, dans les entreprises par des accords sur l'intéressement, des régimes de prévoyance et des complémentaires santé.

Ce discours était aussi tenu par les patron-ne-s dans la branche des associations sanitaires et sociales. Cette loi va leur permettre de généraliser la complémentaire santé avec l'aval de la plupart des organisations syndicales du secteur. Le MEDEF en rêvait, Hollande l'a fait !

La Fédération Sud Santé Sociaux, représentative depuis 2013 dans la BASS et dans certaines conventions collectives de la branche, ne signera aucun accord de mise en œuvre des complémentaires santé.

A nos yeux, la complémentaire

santé obligatoire obéit à la logique des assureurs privés qui veulent s'approprier la protection sociale tant politiquement que financièrement.

Pour Sud, les conventions et accords collectifs n'ont pas vocation à imposer des choix aux salarié-e-s en matière de protection sociale. C'est uniquement et grâce aux cotisations sociales prélevées sur les salaires que doit vivre la solidarité en matière de protection sociale.

En 1945, la loi instaurant la sécurité sociale, dont l'assurance maladie a constitué une grande avancée pour l'ensemble des salarié-e-s. Elle avait dès l'origine, un aspect à la fois contributif, assurantiel et redistributif.

Ce système universel et solidaire est, pour SUD, plus que jamais à défendre. Chacun-e, quel que soient ses revenus ou son statut, accède au même système de soins, dans les mêmes conditions, de façon à mettre un terme aux inégalités et injustices existantes entraînant une paupérisation et une dégradation de la santé d'une partie non négligeable de la population.

Depuis de nombreuses années, les réformes successives préparent le terrain à la privatisation de la Sécurité Sociale. Un des enjeux majeurs pour les assureurs est le contrôle et un droit de regard sur les « données de santé » des personnes qui leur permettront d'imposer un nouveau système de santé individualisé, à la « tête du, de la client-e ».

La mise en œuvre et la généralisation de la complémentaire santé par la loi de juin 2013 va créer les conditions de cette privatisation...

Cela va avoir des conséquences graves pour l'ensemble de la population, notamment un désengagement accéléré de la Sécurité Sociale dans un contexte économique et social très dégradé avec toutes les conséquences que beaucoup connaissent déjà.

Pour les patron-ne-s, la complémentaire santé est un véritable outil de gestion sociale. Elle leur permet d'avoir les arguments pour fidéliser les salarié-e-s et développer une culture d'entreprise afin d'éviter les augmentations de salaires au profit d'une politique de « pouvoir d'achat ». C'est aussi pour l'entreprise des avantages fiscaux et des exonérations de cotisations sociales.

Par contre pour le, la salarié-e, c'est au moment où il, elle en aurait le plus besoin que la complémentaire santé ne jouera plus son rôle de protection, malgré un délai de « portabilité » qui sera dans tous les cas d'un maximum d'un an.

Si le/la salarié-e part de l'entreprise (licenciement, retraite, etc.) il/elle perdra ses « avantages » et une complémentaire santé hors contrat collectif se paiera au prix fort et en particulier pour les personnes en Affection de Longue Durée ou âgées... C'est bien le contraire de la Sécurité Sociale !
.../...

Pour SUD il nous paraît important de souligner que la mise en place des complémentaires santé obligatoires dans les conventions collectives de la BASS et ailleurs, accroîtra les inégalités entre les salarié-e-s d'un secteur à l'autre, d'une entreprise à l'autre et à plus forte raison si l'on se retrouve au chômage.

**Non aux
complémentaires santé,
NON à la privatisation de
la Sécurité Sociale !**

André Giral

Les cotisations sociales prélevées sur le salaire pour financer la protection sociale sont les seuls éléments qui maintiennent le système de solidarité.

Syndicalistes, pas voyous !

Au lendemain du vote des élections européennes où 57 % de la population française n'a pas pris part à l'élection des député-e-s au parlement européen, le FN se targue d'être le premier parti de France avec seulement 10 % des inscrit-e-s, Hollande maintient le cap et réaffirme sa politique d'austérité.

Pour financer les milliards de cadeaux aux patron-ne-s, et satisfaire un patronat de plus en plus exigeant le gouvernement assèche les caisses de la sécurité sociale, tape dans les caisses de l'Unedic et s'apprête demain à faire main basse sur les collectivités territoriales.

Hollande et Valls s'attaquent à l'ensemble des services publics et annoncent comme objectif la suppression de 30 000 postes.

Les menottes et le tribunal !

En réponse à ces attaques qui impactent l'offre et la qualité de soin ou de prise en charge des usager-ère-s des services publics, les salarié-e-s, précaires, chômeur-euses, retraité-e-s, intermittent-te-s se mobilisent, s'organisent pour dire NON à cette politique d'austérité. Face à leur colère légitime, les directions, avec l'aval du pouvoir, mettent en place un arsenal répressif à l'encontre de l'action

syndicale, pour les militant-e-s qui se trouvent en première ligne et ça tape dur !

Manifestation des cheminot-te-s durement « gazé-e-s » par les forces de l'ordre, remise en cause du droit de manifester, requête systématique en référé auprès du Tribunal Administratif, (EPSM de Caen, PGV de Villejuif) avec interdiction de faire blocage de quelle que manière que ce soit, demande d'astreinte de 500 € par jour pour toute personne contrevenante, demande des forces de l'ordre pour procéder à l'évacuation des grévistes, mise en examen des Délégué-e-s syndicaux centraux à l'ANRAS. A La Poste (92), une dizaine de militant-e-s menacé-e-s pour avoir fait grève ou assisté à des AG. Des militant-e-s de la Confédération Paysanne pour avoir pris la responsabilité de stopper le chantier de la ferme-usine des 1000 vaches, symbole de l'industrialisation de l'agriculture sont convoqué devant le tribunal d'Amiens, A Bruxelles, lors de la manifestation du 15 mai contre le TAFTA, ce sont 350 manifestant-e-s arrêté-e-s, en garde à vue, menotté-e-s, dont Annick Coupé porte-parole de Solidaires...

Jusqu'où vont-ils, elles, aller pour faire taire les salarié-e-s ? Le gouvernement tente de criminaliser l'action syndicale, les libertés syndicales, les libertés d'expressions. Les libertés d'agir collectivement sont aujourd'hui gravement menacées.

Agir contre la criminalisation de l'action syndicale, c'est l'affaire de toutes et tous.

Stop ! Touche pas aux syndicalistes ! Plus que jamais osons dire NON à la répression et massivement, à chaque attaque frontale, être présent-e-s, dans l'unité, solidaires, pour refuser toute tentative de criminalisation de l'action syndicale.

**Syndicalistes, pas voyous !
Camarades, ne lâchez rien !**

Patricia Garcia



